

DNB 2019

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

I – PREINSCRIPTION : du jeudi 04 avril au mercredi 29 mai 2019 – 17H00

(Le candidat individuel devra disposer d'une adresse électronique)

Les inscriptions se font sur l'application « CYCLADES » sur le serveur intranet du vice-rectorat accessible en cliquant sur le lien suivant :

Inscriptions Examens 2019

Durant cette période, pour toute modification ou consultation de votre inscription vous devrez vous connecter de nouveau à votre compte utilisateur (modification possible jusqu'au **mercredi 29 mai 2019 – 17H00**).

➤ **Fin de saisie**

En fin de saisie, un numéro de candidat vous sera attribué. La candidature n'est enregistrée que lorsque ce numéro apparaît à l'écran. Ce numéro est à conserver, il permet de consulter et éventuellement, de modifier la candidature avant la fermeture du service.

L'application vous permet avant de « QUITTER », d'éditer votre confirmation d'inscription, document officiel d'inscription à l'examen, que vous voudrez bien vérifier et signer (ainsi que le représentant légal si le candidat est mineur). **Il vous appartient d'en conserver un exemplaire.**

II – CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Dès votre confirmation d'inscription signée, il vous faudra déposer, les pièces justificatives suivantes au plus tard le **lundi 03 juin 2019** à la Division des Examens et Concours (DEC) – BP 244 Mata'utu 98 600 WALLIS :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou du livret de famille régulièrement tenu à jour, ou de l'acte de naissance, ou de l'extrait de l'acte de naissance.
- Pour les élèves concernés : de la photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté

IMPORTANT : Au fur et à mesure de la session, le candidat individuel peut consulter les documents mis à disposition par « CYCLADES » dans l'activité DOCUMENTS > Documents relatifs à mes candidatures ; sa convocation, son relevé de notes

➤ **TOUTE CONFIRMATION NON RETOURNEE AVANT LA DATE INDIQUEE CI-DESSUS ENTRAINERA L'ANNULATION DE LA CANDIDATURE QUEL QUE SOIT LE MOTIF.**

III – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Le formulaire de demande d'aménagement aux examens pour les candidats présentant un handicap, est disponible et téléchargeable sur la page d'inscription aux examens.

Lors de l'inscription, il convient de saisir « **OUI** » à la rubrique « **HANDICAP** » pour tous les candidats qui ont fait une demande d'aménagement d'épreuves. Je vous rappelle que la demande d'aménagement d'épreuves doit être transmise avec la confirmation d'inscription pour le **lundi 03 juin 2019** à la **DEC-Vice-rectorat de W&F**.

ANNEXE

DESCRIPTIF DES EPREUVES

Les épreuves

Deux séries sont proposées : Générale (série G) – Professionnelle (série P)

Les sujets des épreuves sont établis pour chaque série en fonction des programmes des classes de troisième correspondant à chacune des séries.

➤ **CANDIDATS SCOLAIRES** – l'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

- une épreuve orale qui porte sur l'enseignement de l'histoire des arts ou sur l'un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, ou sur l'un des 4 parcours éducatifs (avenir, citoyen, éducatif santé ou éducation artistique et culturelle)
- une épreuve écrite qui porte sur le programme de français (100 points)
 - Grammaire et Compréhension = 50 pts
 - Dictée = 10 pts
 - Rédaction = 40 pts
- une épreuve écrite qui porte sur le programme de mathématiques (100 pts)
- une épreuve écrite qui porte sur le programme d'histoire-géographie - enseignement moral et civique (50 pts)
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (50 pts)

Les épreuves terminales sont notées au total sur **400 points**. L'ensemble des éléments pris en compte pour le DNB (épreuves terminales + évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) est noté sur **800 points**.

➤ **CANDIDATS INDIVIDUELS** – le décompte des points prend en compte les résultats à un examen qui comporte cinq épreuves obligatoires :

- une épreuve écrite qui porte sur le programme de français = 100 points
 - Grammaire et Compréhension = 50 pts
 - Dictée = 10 pts
 - Rédaction = 40 pts
- une épreuve écrite qui porte sur le programme de mathématiques (100 pts)
- une épreuve écrite qui porte sur le programme d'histoire-géographie enseignement moral et civique (50 pts)
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie (50 pts)
- une épreuve écrite qui porte sur le programme de la langue vivante étrangère choisie par le candidat (100 pts)

L'ensemble des épreuves du DNB est noté sur **400 pts**.